

Compte rendu provisoire du conseil d'école du 10 novembre 2010

Présents :

Direction : Madame Merabet H., Monsieur Sauzet M.

Enseignants : Mesdames : Céline Lacombe, Eléonor Pichard, Sandrine Robert-Ittier, Catherine Admant, Anne Claude Beninca, Anita Morikawa, Kristina Lesauvage, Toshiko Oki, Marie Bourbon , Anne Laure Ludot .

Messieurs : Emmanuel Resbeut , Stéphane Chammah , Christophe Schmitlin.

Parents délégués :

Af-fcpe : Mesdames Catherine Brix, Valérie Lee, Keiko Pluchon-Kunigo et monsieur Vincent Brancourt.

Ape-fapée : Mesdames N'Dickou Shibata, Céline Viola, Caroline Dovillers, Anne Signora.

Début de séance : 13h30

1/Compte rendu conseil d'école Juin 2010.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Les parents font remarquer qu'il avait été décidé de rajouter dans le règlement intérieur de l'école une interdiction permanente des chaussures en plastique type croc ou tongues et que le nouveau règlement intérieur ne limite leur interdiction qu'en cas de pluie. Il a été décidé de rectifier ce passage du règlement intérieur pour le rendre conforme à ce qui avait été décidé au conseil d'école du mois de juin.

2/Effectifs .

Présentation de la structure pédagogique :

23 classes :7 en maternelle, 16 en élémentaire pour un effectif variant de 598 à 602. La moyenne de l'école est de 26 élèves par classe. Toutefois certaines classes notamment en maternelle et CM atteignent 30 par classe et un CM1 est à 31. Une réflexion sera menée pour la rentrée prochaine concernant la structure pédagogique permettant d'arbitrer en jouant sur les classes à double niveau.

3/Règlement intérieur . Rentrée des élèves du cycle 3.

Suite à la demande de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, la mise en conformité des horaires de l'école s'aligne dorénavant sur ceux de la zone Asie (voir compte rendu du conseil d'école du juin). L'emploi du temps du cycle 3 était de 26 h 30 qu'il a fallu ramener à 26h. Depuis la rentrée 2010, les élèves du cycle 3 entrent à 9 h avec un accueil dix minutes avant. Ce fonctionnement relève d'une décision votée en Conseil d'Etablissement. A l'usage, il s'avère que cette rentrée décalée pose plusieurs problèmes notamment de sécurité et de nuisances sonores tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école. Le conseil d'école propose et adopte une autre formule : supprimer un mercredi toutes les 6 semaines pour les élèves de ce cycle en reprenant les horaires habituels de fonctionnement pour les autres mercredis. Les enseignants et les parents se

prononcent pour cette solution. Ces derniers proposent de choisir le mercredi supprimé en fonction des jours fériés japonais. Monsieur l'Inspecteur sera consulté à ce sujet pour validation.

4/Projets pédagogiques.

La directrice expose les différents projets pédagogiques proposés par les enseignants pour l'année 2010/2011. Tous les projets ont été adoptés et seront financés par le LFJT à l'exception des classes découvertes.

Il est à noter que tous les niveaux, de la petite section au CM2 travailleront autour de projets pédagogiques ponctuels ou s'étalant sur toute l'année scolaire.

Rappel des axes du projet d'établissement : Les actions pédagogiques s'inscrivent en conformité aux axes du projet d'établissement.

Axe A: Améliorer la pratique des langues vivantes en insistant sur sa forte valeur linguistique et culturelle et créer de nouveaux dispositifs linguistiques associant toutes les disciplines.

Axe B : S'ouvrir sur le pays d'accueil en s'adaptant aux réalités locales. Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle.

Axe C : Favoriser la réussite de tous les élèves en cherchant l'excellence et en la mettant à la portée de tous.

Pour la maternelle : Animation musicale sur le conte, création atelier déguisement et création d'un livre, sortie découverte ferme pédagogique, défi musée et spectacle théâtral en classe bilingue, découvrir la notion du vivant, découverte du monde par la manipulation, défi lecture, création artistique à partir de No man's land.

Pour l'élémentaire: Toutes les classes de CP, CE1, CE2, CM1 participent à un défi lecture, initiation à l'histoire de l'art, découverte musicale (concert), découverte de musées, imprimerie, projet artistique japonais : sur la littérature, la musique et la peinture, utilisation des ressources numériques par l'acquisition de matériel vidéo projecteur, caméras et tableau numérique, éco-école labellisation de l'école.

Plusieurs classes de découverte : 6 classes sont concernées du CP au CM2.

Deux projets nécessitent l'achat de matériel, caméra vidéo (classe de Monsieur Deparis) et tableau interactif (classe de Monsieur Brun). La direction propose que ces deux projets soient financés par la Caisse de Solidarité de l'école dont le crédit est de 4 millions de yens. Les enseignants rappellent que le LFJT devrait financer ces achats sur son crédit d'achat d'équipement et que la Caisse de Solidarité est destinée a priori à aider les familles en difficulté. La directrice répond que les investissements de matériel sur le site actuel sont gelés jusqu'à la mise en place du nouveau lycée. Ces projets pourront éventuellement être financés après 2012 par le LFJT. Le financement par la Caisse de Solidarité disponible permettrait de débiter et réaliser les projets de ces classes. Ce financement apparaît tout à fait légitime dans la mesure où ces crédits proviennent de collectes effectuées auprès des parents et bénéficieront à leurs enfants. Elle précise qu'il s'agit de projets innovants et qu'il serait dommage de les repousser. Un enseignant regrette que pour le projet de Monsieur Deparis, la commande se fasse tardivement

retardant la mise en route du Journal télévisé. La directrice explique qu'il y a des impératifs et procédures comptables auxquels on ne peut déroger. Le matériel devrait être livré courant mars. Il restera plusieurs mois avant la fin de l'année pour se l'approprier. Les membres de la Caisse de Solidarité rendront leur décision avant les congés Noël.

5/Points concernant .

Les devoirs à la maison. Rappel: il s'agit d'une demande institutionnelle pour ce qui est des devoirs écrits. Cette consigne est appliquée par les écoles de toute la zone. Les devoirs sont des travaux de mémorisation (apprentissage de leçons, de définitions, recherche documentaire). En tout état de cause un réinvestissement que l'élève sait faire en autonomie sans l'aide des parents.

Certains enseignants notent que les devoirs écrits ne sont pas nécessaires au vu du travail fait en classe et ajoutent qu'il leur faudra changer les méthodes d'évaluation.

D'autres enseignants rappellent que des études montrent que les résultats des enfants en difficulté sont encore moins bons lorsque les devoirs à la maison sont supprimés. Ils soulignent également la différence de traitement entre le japonais et le français puisque des devoirs écrits sont régulièrement donnés par les enseignants de japonais. La directrice annonce qu'une réflexion aura lieu avec l'ensemble des professeurs de japonais.

Le Proviseur rappelle que l'autonomie pédagogique s'applique toujours et précise que ces questions seront posées à Monsieur l'Inspecteur lors de son passage au LFJT en mai 2011.

L'aide personnalisée est organisée et opérationnelle à ce jour dans chaque classe de la petite section au CM2.

La directrice rappelle l'organisation de l'aide personnalisée et précise qu'un bilan sera fait en fin d'année. Les parents demandent si le LFJT pourrait organiser une semaine de re-médiation, comme cela se fait en France. Une semaine organisée en début ou fin de grandes vacances pour les enfants de CM2 en difficulté pour faciliter le passage en sixième. Le Proviseur répond que le LFJT ne dépend pas d'une Académie et n'a pas droit à l'enveloppe budgétaire pour assurer des semaines de remédiation. Les élèves de l'école ont des résultats dans l'ensemble plus que satisfaisants, ce qui ne nécessite pas une telle prise en charge.

La réunion d'information sur les langues n'est pas systématique. A la rentrée dernière, elle n'a réuni que très peu de parents. Le nombre d'enseignants était supérieur à celui des parents.

Si le besoin apparaît à nouveau, une réunion pourra être reprogrammée à la rentrée prochaine. Tout parent souhaitant avoir des informations peut demander un rendez-vous auprès de l'enseignant. Il est toujours donné une suite favorable. La directrice propose d'organiser une présentation des professeurs de langues au moment de la réunion organisée par l'enseignant de la classe dès la rentrée 2011. Le Proviseur suggère la mise en place d'un trombinoscope avec les photos et noms des enseignants (les enseignants seront consultés à ce sujet) et souhaite la tenue d'une réunion avant Noël.

Classe bilingue français/japonais : La directrice rappelle que ce projet d'ouverture est toujours d'actualité. Elle ne pourra être envisagée que lorsque les effectifs atteindront entre 615 et 620 élèves. Cette classe débiterait en maternelle, elle nécessiterait la création de 2 postes par division (enseignant et asem). Les contraintes liées au site de Fujimi ne favorisent pas cette ouverture.

Piscine : Le choix pédagogique est de favoriser les classes de fin de cycle 2 et 3 (classes de CE1 et CM2) afin de s'assurer que tous les élèves bénéficient de cet enseignement.

Commission du calendrier scolaire : La procédure normale consiste-en amont-en une réflexion de l'équipe de direction et des équipes pédagogiques sur la base des instructions officielles du MEN et de l'AEFE, en intégrant les contraintes locales. Cette concertation (actuellement en cours) aboutit à l'élaboration d'un projet ensuite soumis au Conseil d'établissement où siège l'ensemble des représentants de la communauté scolaire.

Sécurité :

Aux heures de sortie : Les associations de parents demandent la mise en place de la chaîne de sécurité. La question posée est de savoir si dans le droit japonais, les parents assurant la sortie sur le passage piétonnier, endosseront une quelconque responsabilité en cas d'accident. Les associations demandent à la direction de trouver une solution. Des rencontres avec les responsables des associations ont déjà commencé afin d'organiser la circulation aux heures de sortie. Il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble des parents afin que les consignes soient respectées pour que les habitudes et comportements changent (ex. éviter de se rendre à l'école dans l'intervalle de la prise en charge de la fin des cours et de celle du périscolaire, de rester devant l'école 1 h à 2 h après la sortie des classes). Il est rappelé que ce dossier important de la sécurité aux abords de Fujimi est pleinement pris en compte par l'équipe de direction.

Exercices d'évacuation : 2 exercices ont lieu par trimestre, l'un concerne le séisme, l'autre l'incendie. Total = 6 dans l'année.

6/Informations sur la vie de l'école.

Photo de classe : Elle aura lieu cette année fin novembre. Elle sera vendue 1000 yens. Est retenue la version photo de groupe.

Course de Noël : Elle aura lieu les 13 et 14 décembre au matin.

Marché de Noël : Les enseignants organiseront une fête de Noël l'avant dernier vendredi avant les congés. L'école sera décorée par les élèves suivant un thème précis. L'année dernière, le support était le sapin en intégrant la démarche éco-école (élaboration à partir de matériel de récupération). Les parents seront invités l'après-midi à assister à une représentation des chants de Noël (fonctionnement semblable à celui de l'an dernier). Un moment récréatif réunira parents élèves et enseignants autour de gâteaux, jus de fruit et vin chaud.

7/Questions diverses des associations.

Niveau de français des nouveaux arrivants :

Les associations de parents demandent à ce que le niveau de français des enfants arrivant à l'école élémentaire depuis un système scolaire non français soit testé et que les parents s'engagent sur la mise à niveau de leurs enfants en français. Elles proposent la création d'une classe d'intégration comme au lycée de Séoul pour les enfants dont le niveau de français ne serait pas suffisant .

Un enseignant indique que la classe d'intégration existait il y a quelque année et qu'elle a été supprimée. La directrice répond que :

-lors de l'entretien d'inscription d'un nouvel élève non francophone, il est systématiquement établi un contrat qui demande aux parents un investissement d'ouverture à la culture française.

- différentes stratégies sont mises en place pour accueillir les enfants non francophones, l'aide personnalisée, l'aide individualisée de l'enseignante FLE, le soutien par des enseignants dispensés d'enseignement pendant les cours de langues. Le nouvel arrivant est admis vers sa classe d'âge. Si les lacunes sont importantes, il sera dirigé momentanément vers une classe à niveau inférieur. En cours d'année, il sera réintégré dès qu'il aura atteint le niveau lui permettant de suivre. La directrice ajoute que chaque établissement en fonction de ses problématiques adapte et élabore des solutions qui lui sont propres. Celles du LFJT semblent appropriées et faire leurs preuves.

Infirmière et urgences :

Les associations relèvent plusieurs remarques de parents à propos de l'infirmière et notamment dans la communication avec les parents. La question est posée à la directrice sur la formation continue de l'infirmière et des mesures prises pour améliorer la situation. La directrice répond que depuis cette rentrée les parents ont dû constater un mieux. L'infirmière passe par la directrice pour évaluer les blessures et les appels téléphoniques aux parents. Durant l'heure du déjeuner, les élèves sont conduits au secrétariat. L'école est bien équipée en matériel de soins et de premier secours. En cas de blessure, même superficielle, la plaie est désinfectée. Il arrive que les enfants retirent le pansement avant la sortie. Pour les urgences bénignes, nous dirigeons les parents vers l'hôpital le plus proche. Dans les cas plus sévères nous prenons contact avec un médecin scolaire référent ou l'ambulancier.

Les associations de parents demandent à ce qu'un mémo sur les procédures en vigueur au LFJT en cas d'urgence médicale soit communiqué aux parents. La directrice répond que ce mémo sera sur le site ou communiqué directement aux parents. Elle confirme la tenue d'un registre des accidents. Il s'agit d'un document interne qui ne peut être communiqué.

Classement du LFJT par rapport au niveau national.

Chaque année en fin de CE1, des évaluations nationales sont conduites dans les écoles françaises. Chaque famille est alors convoquée par l'enseignant afin de connaître le classement de son enfant. Les associations de parents d'élèves demande où se situent les élèves du LFJT par rapport au niveau national. La directrice répond que ces évaluations ont pour objectif premier d'améliorer les apprentissages .Ce qui importe ce sont les acquisitions de nos élèves. L'enseignant en fonction des résultats alertent les parents.

La direction précise qu'il n'y a pas de différences notables entre les résultats des élèves de CE1 des classes bilingues et non bilingues.

Cours de japonais, langue maternelle.

L'AF-fcpe demande si l'un des deux cours hebdomadaires de japonais, langue maternelle, ne pourrait pas être consacré à un contrôle de connaissances. L'apprentissage des caractères se faisant exclusivement à la maison avec des devoirs écrits donnés par les enseignants. La directrice répond par la négative mais ajoute que certains de ces points seront discutés avec les professeurs de japonais.

Commission des langues.

Il n'est pas question cette année de réunir la commission des langues. La directrice explique que lors de la première réunion les parents étaient associés pour exprimer leurs attentes. La gestion et l'élaboration des travaux relèvent des compétences des enseignants. Les enseignants poursuivent les programmations et finaliseront avec la conseillère pédagogique dès son retour en janvier.

En fin d'année scolaire, les résultats des réflexions et programmations menées en anglais et surtout en japonais seront communiqués aux parents par le biais du site. Comme cela est déjà le cas.

Accueil des familles étrangères au sein du LFJT.

Des changements notoires auront lieu lorsque le LFJT aura déménagé.

Référent pour les familles d'enfants bilingues.

L'AF-fcpe demande la mise en place d'un référent pour les familles d'enfants bilingues dans les classes de filière classique. Des parents ne savent comment gérer certains problèmes de leur enfant. Ils demandent à ce que les enfants de familles bilingues soient en récréation avec des enfants franco-français afin d'améliorer leur français.

Cette demande doit être développée et sera analysée ultérieurement.

Aide d'un enseignant aux devoirs du soir pour les enfants dont les parents ne sont pas francophones.

Les parents demandent la mise en place lors de la garderie d'un tel système. La direction réfléchira à la question.

Aide individualisée renforcée.

Des parents demandent une aide individualisée renforcée pour certains enfants. L'administration pense qu'il est difficile d'en faire plus car il y a déjà beaucoup d'outils et d'intervenants mis à la disposition des enfants en difficulté.

En cas de grève.

Le LFJT met toujours un accueil sur place. Les parents sont informés de l'absence de l'enseignant. La directrice précise qu'il y a très peu de grévistes et qu'en cas de grève, l'accueil de tous les élèves est toujours assuré.

Bibliothèque.

La directrice informe que la gestion et l'emprunt de livres en anglais dépendent de la décision et organisation pédagogique de l'enseignant.

Les parents souhaitent que la bibliothèque soit à la disposition des classes de CM1 et CM2 pendant les récréations, les jours de pluie. La bibliothèque est en permanence utilisée par des classes, les horaires des récréations et de la cantine étant différents, il n'y a aucun temps libre dans la bibliothèque pour permettre un tel accueil.

Fin de séance : 16h45